

désigné par la compagnie et un représentant du programme de formation d'urgence désigné par le Surveillant de la formation. Le Fédéral s'engage à payer le salaire des moniteurs et les allocations aux élèves d'après les taux établis pour les élèves des classes préparatoires.

Il est aussi pourvu à venir en aide aux établissements qui désirent établir des cours du soir pour certains employés dans le but de les perfectionner. Ces cours à temps partiel sont donnés deux ou trois soirs par semaine et comprennent l'enseignement théorique du dessin et du traçage, de l'interprétation des bleus, des mathématiques, etc. Les salaires des moniteurs et le coût des fournitures sont défrayés par le Fédéral.

FORMATION POUR LES FORCES ARMÉES

COURS PRÉPARATOIRES À L'ENRÔLEMENT DANS LE C.A.R.C.—Les cours préparatoires à l'enrôlement, donnés les années précédentes (voir p. 686-87, Annuaire de 1941) en vertu du programme de formation de la jeunesse pour la formation de mécaniciens de moteurs d'avions, monteurs de charpentes d'avions et radiotélégraphistes (à terre) du C.A.R.C., ont été maintenus en 1941-42 subordonnement au programme de formation d'urgence de temps de guerre. En plus des métiers à terre ci-dessus mentionnés, des classes préparatoires à l'enrôlement ont été ouvertes dans l'Ontario au cours de l'année pour la formation de mécaniciens de T.S.F., tandis que dans toutes les autres provinces, sauf l'Île du Prince-Edouard, des cours de perfectionnement préparatoires à l'enrôlement ont été inaugurés pour les futurs aviateurs. Ces cours ont été établis à la demande du C.A.R.C.

Le programme de ces cours a été préparé par le C.A.R.C. A la fin de leur cours les élèves sont examinés ou soumis au test professionnel. Ceux qui réussissent sont alors enrôlés. Le quartier général du C.A.R.C. a désigné un officier de liaison chargé de visiter toutes les écoles et de faire rapport sur les méthodes de formation employées. Il a de même attaché un sous-officier de liaison à chaque école.

Au cours des premiers dix mois de l'année, les allocations de subsistance hebdomadaires ont été versées aux élèves des cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C. de la façon suivante: chefs de famille, \$12; célibataires éloignés de la maison, \$9; célibataires vivant à la maison \$7. Le 2 février l'allocation aux chefs de famille a été portée à \$15 et celle des célibataires éloignés de la maison, à \$10.

Les élèves des cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C. ont été placés sous la loi d'indemnisation des employés du Gouvernement aux mêmes termes que ceux des cours préparatoires à temps continu tel que décrit à la p. 706.

COURS DE MÉTIERS DE L'ARMÉE ET DE LA MARINE.—Au cours de l'année 1941-42, l'armée a continué à envoyer ses membres aux centres de formation en vertu du programme de formation d'urgence de temps de guerre pour formation de base dans certains métiers. Les métiers ainsi enseignés aux soldats sont ceux de mécaniciens de moteur, mécaniciens-conducteurs, forgerons, charpentiers, commis, dessinateurs, électriciens et mécaniciens de T.S.F., monteurs et artificiers, ferblantiers et chaudronniers en cuivre, plombiers, soudeurs, cuisiniers, briqueteurs, bétonneurs et outilleurs.

Ceux qui reçoivent ces cours sont tous des hommes enrôlés choisis par l'armée et ne reçoivent pas d'allocations de subsistance en vertu du programme de formation d'urgence de temps de guerre.

Des cours ont aussi été donnés aux hommes de la marine en 1941-42 dont les centres sont tous dans la province d'Ontario. Les cours donnés sont pour les mécaniciens, les techniciens de T.S.F. et les ajusteurs à l'établi.